



Info rupture periode d essai à l initiative du salarié

Par **Samia1234**, le **14/04/2020** à **15:23**

Bonjour

Je suis inscrite au pôle emploi depuis le 19 décembre 2018 pour motif rupture conventionnelle, j ai donc perçu l ARE puis

J ai occupé une mission intérim du 16 septembre 2019 au 20 février 2020 qui allait jusqu'au 31 mars mais j ai arrêté (on m as remis mon attestation pôle emploi avec 34 motif fin de mission) car j ai trouvé un contrat en CDI avec periode d essai de 3 mois depuis le 24 Février 2020

Ma question si je met un terme après la fin de ma période d essai donc au bout des 3 mois ou avant , puis je bénéficier de l ARE ? Ou comment faire pour bénéficier de l ARE. Mon employeur actuel refusera de mettre un terme à ma période d essai.

Cet emploi ne me correspond pas du tout et provoque énormément d angoisse et de stress et je n en dors plus

Merci d avance pour votre aide et votre réponse